

arrêté les lettres-de-cachet nulles & de nul effet. En conséquence, Mr. de Reiffeguiier, procureur-général, n'a pas cru être tenu d'obéir à celle qu'il avoit reçue, & il s'est reconcilié avec son Parlement, en envoyant cet arrêt de défense à toutes les cours inférieures du ressort, où il a été accueilli & affiché avec la plus grande promptitude. Ce parlement a écrit en même tems au roi, pour redemander son avocat-général. Nous ignorons ce qui lui a été répondu ; mais nous savons que son arrêt de défense vient d'être cassé par un arrêt du conseil, & que deux régimens s'avancent vers Toulouse. On avoit dit que le parlement étoit mandé *,

* Dern.
Journ. p.
602.

Tous les princes se sont rendus à Versailles, pour y présenter au monarque M. le duc d'Orléans, enfin de retour de son exil : tel est l'usage en pareil cas ; mais M. le duc ne restera pas long-tems à Paris, se proposant de faire un voyage en Italie. — M. l'abbé Sabathier est libre ; il est même venu à Paris, où il ne fera pas un long séjour, ayant reçu ordre de passer en Provence, & de s'abstenir de paroître à Aix ; il a choisi pour retraite la ville d'Arles.

La chambre des comptes a enrégistré Mardi dernier l'édit de suppression des commissaires des guerres & de la création de 150 nouveaux commissaires ; dont 130 avec 120,000 livres de finance ; ce qui donnera 15 millions. Douze millions serviront à rembourser les commissaires réformés ; & les trois autres seront appliqués à la liquidation des officiers de la gendarmerie. — L'édit de création des nouveaux administrateurs du